



Solde de tout compte non reçu

Par **KOH2019**, le **21/03/2019** à **14:12**

Madame, Monsieur

J'ai fini mon contrat le 28/02/2019.

A ce jour je n'ai reçu aucun documents et paiement.

Malheureusement j'ai rencontré des difficultés financières comme chèque rejeté qui était en attente depuis 8 jours ainsi que des prélèvements rejetés .

Cela a engendré des frais bancaires et une interdiction de chèque.

J'ai relancé plusieurs fois le service paie et aucune réaction.

Qu'est ce que je dois faire dans un premier temps ?

Puis je engagée une action vers eux aux prud'hommes?

Cordialement.

Par **miyako**, le **24/03/2019** à **22:38**

Bonsoir,

Il faut envoyer une lettre recommandée AR de mise en demeure d'avoir à payer ce que l'on vous doit et de vous remettre tous les documents de fin de contrat , sous huitaine .

Faute de quoi vous saisirez le référé du CPH de votre ancien lieu de travail avec demande de dommages et intérêts sous astreintes journalières. Gardez les preuves de tous les frais que cela vous à fait subir .

Amicalement vôtre

suji KENZO